



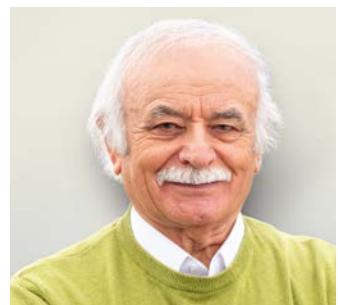
Notre demande : Élisez vos représentants des seniors !



L'auteur-compositeur Ludwig Sebus



L'actrice Lotti Krekel

Lauréat du prix du bénévole
Hasan AtesPrésident du BAGSO e. V.
Franz Müntefering

Madame la Maire Henriette Reker

L'élection

Toutes les colonaises et tous les colonais ayant 60 ans ou plus, également ceux qui sont de nationalité étrangère, sont appelés jusqu'au 22 novembre à élire les représentants des seniors de la ville de Cologne. Les élections ont lieu uniquement par correspondance. Les 250 000 électeurs recevront par courrier leurs documents électoraux d'ici la fin octobre.

Chacun des neuf arrondissements colonais forme une circonscription électorale, pour laquelle cinq représentant(e)s des seniors seront élu(e)s. Élus seront les candidats et les candidates qui rassembleront le plus grand nombre de voix. L'élection des représentants des seniors est une élection de personnes. Les partis en sont exclus. Les candidats sont invités à indiquer volontairement leur affiliation à un parti. La représentation des seniors de la ville de Cologne comprend 45 membres élus pour un mandat de 5 ans. Grâce à une clause de minorité, des représentant(e)s étranger(ère)s peuvent y être intégré(e)s.



Pourquoi est-ce important d'élire la représentation des seniors ?

Les représentants des seniors représentent les intérêts des personnes âgées dans la société et la politique.

- Ils conseillent les décideurs en ce qui concerne les planifications et les mesures pertinentes pour la génération des aînés. Ils sont en relation avec la ville de Cologne, les décideurs, les organismes du travail des seniors et les associations de solidarité.
- Ils travaillent avec les instances politiques. Leur prise de position a du poids au niveau des représentants régionaux, des commissions du conseil et des communautés de travail de la ville.
- Ils développent leurs propres projets avec des partenaires. Ils sont à l'origine de formations à la sécurité avec la police et la KVB (régulation du trafic de Cologne) ou du projet d'aide au logement avec les universités de Cologne.
- Ils informent les personnes âgées sur le développement de la politique des seniors. Ils donnent des conseils sur des possibilités pour leur environnement personnel. Et ce à proximité, de chaque mairie d'arrondissement, car les représentants des seniors agissent aussi bien dans toute la ville que dans chacun des neuf arrondissements.
- Ils agissent de façon bénévole, indépendamment des partis politiques et de toute conviction religieuse.

En résumé :

Grâce à leurs conseils compétents et leur expérience, les représentants des seniors exercent une influence sur de nombreuses décisions prises au niveau arrondissements et de la ville. Ils s'engagent de façon active et directe pour l'organisation des conditions de vie des personnes âgées. Un taux de participation élevé est une base essentielle pour un travail des représentants des seniors couronné de succès !

Consigne pour le vote par correspondance

Les documents électoraux pour l'élection des représentants des seniors de la ville de Cologne seront envoyés par courrier à chaque électeur. Vous recevrez :

1. le bulletin de vote blanc
2. l'enveloppe bleue pour le bulletin de vote
3. la carte d'électeur avec au verso la «Versicherung an Eides statt» (affidavit / déclaration sous serment) que vous devrez compléter
4. l'enveloppe verte de vote
5. les profils des candidats contenant des informations personnelles sur les candidates et candidats de la circonscription
6. des indications sur la procédure de vote.

Pour que votre vote soit valide :

1. Cochez personnellement le bulletin de vote. Vous pouvez sélectionner au maximum cinq candidat(e)s mais au minimum une case devra être cochée.
2. Mettez le bulletin de vote - et rien d'autre - dans l'enveloppe bleue pour bulletin de vote et fermez l'enveloppe en la collant. Merci de ne pas utiliser de bande adhésive.
3. Signez de votre propre main la «Versicherung an Eides statt zur Briefwahl» (affidavit / déclaration sous serment pour le vote par correspondance) au verso de la carte d'électeur en mentionnant le lieu et la date.
4. Mettez la carte d'électeur et l'enveloppe bleue fermée dans l'enveloppe verte de vote par correspondance. (L'adresse y est déjà inscrite). Ne pas mettre la carte d'électeur dans l'enveloppe bleue, sinon le vote ne sera pas valide.
5. Déposez l'enveloppe verte de vote par correspondance franco de port dans une boîte aux lettres ou dans un bureau de poste. Le vote par correspondance doit être parvenu avant le 22 novembre à l'organisation des élections de la ville. Il peut également être déposé le lundi 22 novembre avant 16:00 heures à l'organisation des élections de la ville de Cologne à la Dillenburger Str. 68-70, 51103 Köln-Kalk ou être déposé dans la boîte aux lettres présente sur place.

Les personnes n'étant pas capables de voter personnellement pour raisons physiques ou mentales, peuvent demander de l'aide à une tierce personne. La personne qui apporte son aide doit être âgée de 16 ans ou plus et doit être de confiance. Elle signe la «Versicherung an Eides statt zur Briefwahl» (affidavit / déclaration sous serment pour le vote par correspondance) à la place de l'électeur. Le secret de vote est valable dans son intégralité y compris pour la personne qui a apporté son assistance.

Aide et conseils concernant la procédure de vote :
Téléphone : 0221 221-34567
wahlamt@stadt-koeln.de
Explications filmées en plusieurs langues.
www.wahlen.koeln



Die Oberbürgermeisterin

Amt für Soziales, Arbeit und Senioren
Amt für Presse- und Öffentlichkeitsarbeit

Gestaltung:
Heimrich & Hannot GmbH

Bildnachweis Titel:
Joachim Rieger
Franz Müntefering © BAGSO/Sachs

Druck:
Pieper Druck GbR